



Commune de Chevroux
Commission des finances
Route du Village 5
1545 Chevroux

Chevroux, le 11 décembre 2023

Rapport de la Commission des finances

« Préavis municipal N° 09/2023 - « Budget communal – Année 2024 »

Au Conseil général

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Conformément à la loi sur les communes (LC) (01.01.2022) et au règlement du Conseil général de Chevroux (Avril 2014), la majorité de la Commission des finances, composée de Messieurs Lüthi Roland, Liechti Alexandre et Gut-Lacôte Marcel, s'est réunie afin d'examiner le présent préavis. Elle a également rencontré la Municipalité accompagnée de son boursier. La Commission a obtenu des réponses à toutes ses questions.

En complément de l'"Info budget 2024" jointe au budget, nous souhaitons mettre en évidence les points suivants :

130.301.1

Malgré l'externalisation de certaines tâches, par exemple à l'AISTBV, la charge administrative ne diminuera pas dans les années à venir, mais au contraire augmentera. Cela est dû à des facteurs tels que l'introduction de la comptabilité MCH2 au 01.01.2026, pour laquelle les préparatifs commencent déjà en 2024, ou le fait que les collaborateurs ont notamment cinq semaines de vacances depuis 2 ans. Il est également important de relever le défi du remplacement et de l'engagement d'un-e nouveau/nouvelle Greffier-ère Municipal(e).

130.301.2 / 610.437.0

Il s'agit d'un poste d'agent de sécurité publique, saisonnier, avec un contrat-horaire pour le contrôle du parcage et l'émission d'amendes d'ordre. Ceci est à mettre en relation avec le nouveau système de parking qui sera implémenté dans le courant de l'année 2024. C'est dans ce contexte que se trouve également l'augmentation budgétisée sous 610.437.0. A remarquer que ce poste doit être autofinancé et doit ainsi présenter une balance revenus/charges équilibrée.

471.314.0

Un litige est toujours ouvert. En effet la pompe de circulation ne fonctionne toujours pas correctement. Ce poste reste donc toujours ouvert au budget. Il s'agira une fois le litige réglé à la Commission Portuaire de clôturer les aspects financiers du projet réfection du port.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous demande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseiller, d'accepter le préavis N° 09/2023 tel que présenté.

Chevroux, le 11 décembre 2023

Pour la Commission des finances :



Marcel Gut-Lacôte, rapporteur



Roland Lüthi



Alexandre Liechti